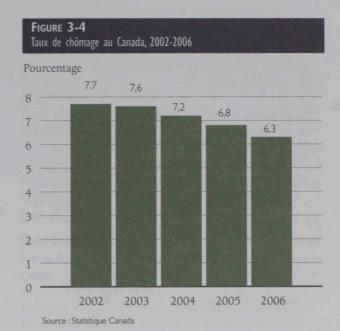
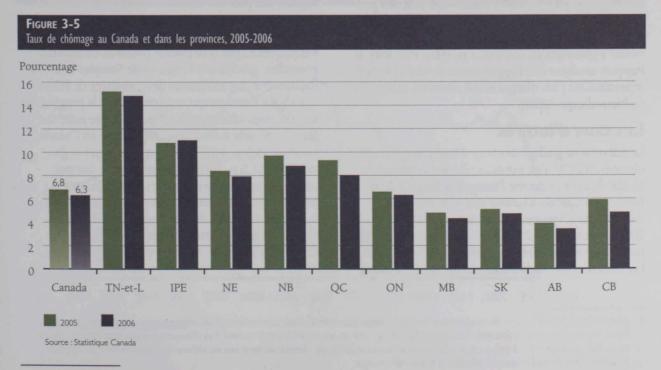
gestion des entreprises ainsi que les services administratifs et autres services de soutien ont connu une bonne année, avec un taux de croissance de 5,4 p. 100 (35 600 emplois). Enfin, les finances et les assurances ont affiché, encore une fois, une solide performance, avec une progression de 4,8 p. 100 (34 100 emplois).

Bien que le taux de participation soit demeuré inchangé par rapport à 2005, le taux d'emploi a augmenté légèrement, alors que le taux de chômage au Canada touchait un creux historique, de 6,3 p. 100 en moyenne en 2006, contre 6,8 p. 100 en 2005. Notons, enfin, que le taux de chômage a terminé l'année à 6,1 p. 100 en décembre.

Le taux de chômage a diminué dans toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. Cependant, on observe une variation importante au niveau de la performance. Toutes les provinces situées à l'est de l'Ontario ont enregistré des taux de chômage supérieurs à la moyenne nationale, tandis que les provinces situées à l'ouest avaient des taux de chômage inférieurs à la moyenne nationale. L'Alberta, le Manitoba et la Colombie-Britannique ont affiché les plus bas taux de chômage en 2006, soit 3,4 p. 100, 4,3 p. 100 et 4,8 p. 100, respectivement. Le cas de la Colombie-Britannique est particulièrement révélateur : l'emploi dans cette province a progressé de 3,1 p. 100 en 2006, après avoir enregistré un gain de 3,3 p. 100 en 2005. Cette



progression de l'emploi pour la période de deux ans équivaut à la croissance enregistrée en Alberta durant la même période, et n'a été dépassée que par une autre grande province au cours de la dernière décennie, soit l'Ontario – avec un gain de 6,6 p. 100 sur la période 1999 2000 – au sommet de la période d'expansion des TIC. Au début de 2007, le chômage en Colombie-Britannique était tombé sous les 4,0 p. 100, un niveau que seules l'Alberta et la Saskatchewan sont parvenues à atteindre¹.



¹ Cross, Philip, « Revue de fin d'année : la ruée vers l'Ouest », L'Observateur économique canadien, avril 2007.